

O B J E T : Extension de la Pépinière Municipale

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de pouvoir mener à bien la politique que la Municipalité s'est fixée cette année en matière d'espaces verts, à savoir :

- aménagement de squares, d'abords de bâtiments communaux, végétalisation du Front de Mer..., il s'avère nécessaire et urgent de repenser à la Pépinière Communale.

Un projet d'extension et de structuration est donc envisagé.

Le coût de cette opération estimé pour une première tranche à 700 000 Francs, pourra être financée de la façon suivante :

- subvention FIDOM 30% :	210 000 F
- emprunt :	490 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet d'extension
- de m'autoriser à solliciter la subvention de 210 000 Francs du FIDOM.

M. Marc GERARD - Dans le cas où les pourparlers d'achat de terrain d'une autre pépinière aboutissent, je suppose que ces crédits ne seront pas employés.

LE MAIRE - Effectivement.

M. Gilbert GERARD - Pourrait-on avoir plus de renseignements sur ces consultations pour l'achat d'une pépinière ?

Madame ROCHE quitte la salle des délibérations à la demande du Maire.

M. Marc GERARD - Cette question a été traitée lors de la réunion de la Commission.

LE MAIRE - Il s'agit du terrain ROCHE, dans le fond de la rivière. Le propriétaire a fait des propositions. Nous avons demandé le prix aux Domaines. Nous sommes donc en pourparlers pour essayer de faire rejoindre les deux points de vue et pour savoir s'il peut être intéressant d'acheter cette pépinière ou pas. Cela permettrait aussi à la Mairie de contrôler le fond de la Rivière. Si on conclut cet achat, l'extension de la pépinière municipale actuelle n'aurait plus de raison d'être.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*renv. à la Préfecture
la Réunion
le 2 Juin 1982*